

UNE DYNAMIQUE POSITIVE ISSUE DE LA LOI PORTANT REFORME DU FERROVIAIRE



La CFDT Cheminots, après avoir négocié un environnement social stabilisé au sein de la toute nouvelle branche ferroviaire (Mise en place d'une CCN de bon niveau et le tout nouvel accord temps de travail pour le GPF) obtient du Premier Ministre que les engagements figurants dans la loi du 4 Août 2014 sur le ferroviaire soient respectés.

Que stipulaient – ils ?

- Un rapport parlementaire sous 2 ans visant à traiter le problème de la dette. Une avancée a été confirmée pour Août 2016 par le Premier Ministre.
- Une augmentation de la dotation pour la régénération du réseau (2,5 à 3 milliards sur 5 ans)
- Une compensation financière de 90 millions concernant les péages Fret.
- La garantie de veiller à l'équilibre économique actuel des lignes Intercités.

Pour la CFDT Cheminots, ces avancées doivent se traduire dès à présent par des recrutements supplémentaires au sein du Groupe Public Ferroviaire.

La CFDT interpellera dès demain la Direction du Groupe afin de connaître la déclinaison, dans l'entreprise, des mesures avancées par le Premier Ministre.

Contacts presse

Didier Aubert
06 10 66 24 21

